

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS

1<sup>ère</sup> RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 6 mars 2019

CD20190306\_11  
id. 4387

*Le 6 mars 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30  
Quorum : 16*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*M. BESIERS (pouvoir à Mme COLOMBIE), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU)*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**INSCRIPTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE TARN-ET-GARONNE  
DANS LE PACTE DE SOLIDARITÉ  
PROPOSÉ PAR L'ÉTAT AUX DÉPARTEMENTS**

Par courrier en date du 20 novembre 2018 adressé à l'ensemble des Présidents des Conseils départementaux, Madame la Ministre des solidarités et de la santé, Agnès BUZYN, Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline GOURAULT, Madame la Secrétaire d'État

auprès de la Ministre des solidarités et de la santé, Christine Lagarde, et du Ministre chargé des collectivités territoriales, Sébastien Lecornu ont exprimé le souhait du Gouvernement de proposer aux Départements un « pacte de solidarité » portant notamment sur les trois priorités suivantes :

- remettre l'accent sur l'insertion,
- prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance,
- refondre et revaloriser le travail social au service de toutes les familles.

Considérant ces priorités fixées par le Gouvernement, qui rejoignent les préoccupations actuelles de la collectivité départementale dans le domaine de la solidarité, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne envisage de s'inscrire dans ce « pacte de solidarité » selon les modalités suivantes :

### **S'agissant du renforcement de l'insertion :**

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne est déjà engagé, aux côtés de l'État, dans le fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI). Aussi il est envisagé, à l'avenir, d'inclure les actions développées dans le cadre du fonds d'appui aux politiques d'insertion ainsi que celles financées en fonds propres (en les consolidant et les faisant évoluer) dans le cadre du plan départemental d'insertion (PDI) dans le périmètre de ce « pacte de solidarité ».

Par ailleurs, il est proposé que les travaux relatifs à l'élaboration de ce pacte de solidarité soient l'occasion d'aborder le problème de l'incitation à la reprise du travail sur des durées inférieures à 4 mois pour les bénéficiaires du RSA. En effet, le Tarn-et-Garonne, est confronté chaque année, à cette problématique dans le cadre des travaux saisonniers agricoles. Le cadre réglementaire actuellement en vigueur fondé sur « l'effet figé » ne permet pas de répondre efficacement à cette problématique. Aussi il est souhaité qu'il puisse évoluer à la faveur de ce nouveau partenariat entre le Département et l'État.

### **S'agissant de la prévention de toute sortie sèche pour les jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance :**

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne est extrêmement engagé dans l'accompagnement à la majorité des jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) à travers notamment les « contrats jeunes majeurs » et l'organisation régulière de journées de préparation à la majorité. Aussi, il est envisagé, à l'avenir, d'inscrire, en les consolidant et les faisant évoluer afin de mieux les adapter aux besoins, ces actions dans le cadre du « pacte de solidarité » avec l'Etat.

**S'agissant de la refonte et de la revalorisation du travail social au service de toutes les familles :**

Le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne est très engagé dans la démarche de « premier accueil social inconditionnel de proximité ». En effet, la maison départementale des solidarités (MDS) de Montauban est dotée depuis déjà plusieurs mois d'une plate-forme « premier accueil inconditionnel de proximité » et, à la faveur d'un travail de réorganisation territoriale, les 4 autres MDS en seront également progressivement dotées. Aussi, il est envisagé là aussi d'inscrire ce dossier dans le cadre de ce « pacte de solidarité ».

Par ailleurs, il convient de souligner le fait que cette contractualisation sera soutenue financièrement par l'État et que les dépenses supplémentaires financées dans ce cadre ne seront pas décomptées dans l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement.

Enfin, conformément aux modalités de travail fixées par le Gouvernement, la mise en service technique de ces orientations sera assurée par les services du pôle des solidarités humaines en lien avec les services déconcentrés de l'État au niveau départemental.

\*

\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Acte le principe de l'engagement du département de Tarn-et-Garonne dans la démarche de contractualisation avec l'État au titre du « pacte de solidarité » selon les éléments susvisés ;

- Donne délégation à la commission permanente pour la mise en œuvre de ce dossier et l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC